

Envoi : 10/10/2017
Réception par le Préfet : 10/10/2017
Publication : 13/10/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-9-4-1

Séance du vendredi 6 octobre 2017

CONVENTIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DE MISSIONS DES ENSEIGNANTS REFERENTS

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

EXCUSES :

Mme JENN, MM. STRAUMANN, WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Education, et notamment ses articles D 351-12 et D 351-13,
- VU les articles L 114-2, L 114-3 et L 146-3 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs aux compétences du Département et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées en matière notamment de politiques de prévention, de réduction et de compensation des handicaps,
- VU la circulaire n°2006-126 du 17 août 2006 relative à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé de scolarisation,
- VU l'arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignements référents et à leurs secteurs d'intervention,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département du Haut-Rhin conclue le 21 décembre 2005 et ses avenants,
- VU l'avis favorable de la 4^{ème} Commission Solidarité et Autonomie du 22 septembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental. |

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention relative aux prestations de missions des enseignants référents, à signer avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département du Haut-Rhin et la Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN), jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer ladite convention,
- Attribue et autorise le versement d'une subvention de 4 760 € versée en une seule fois à la DSDEN pour l'achat de smartphones et la souscription d'un abonnement téléphonique, les crédits sont inscrits au chapitre 65, fonction 50, nature 65731, programme 3537.
- Approuve la convention-type à passer pour l'accueil des enseignants référents au sein des collèges haut-rhinois, jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente à signer toute convention conforme au modèle joint en annexe à la présente délibération, et, le cas échéant, à y apporter des modifications mineures.

La Présidente |



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité